

Toute absence d'un élève doit obligatoirement être signalée au lycée avant 8h10 (par tél. 26.89.00, par fax 26.89.00.315 ou par mail à [absences@lem.lu](mailto:absences@lem.lu)). Une excuse écrite est exigée pour chaque absence de moins de quatre jours et à remettre au tuteur dès la rentrée de l'élève. Un certificat médical est exigé à partir du quatrième jour d'absence aux cours et doit parvenir ce jour même au secrétariat. Le tuteur ou le directeur peuvent décider d'exiger un certificat médical quand ils le jugent nécessaire. Dans ce cas, les parents en sont avertis par lettre.

Un élève, qu'il soit mineur ou majeur, qui quitte le lycée au cours de la journée est tenu de signer une fiche de sortie. Les parents des élèves mineurs signent la même fiche en venant chercher leurs enfants, à moins que l'élève remette au moment de son départ une excuse écrite signée par ses parents. La conciergerie se charge de signaler ces départs aux tuteurs.